

Séminaire de formation continue

# Le concubinage : les rapports entre les concubins

10 avril 2025

## Public concerné

Juges, greffiers/ères, avocat·e·s, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

## Contenu

Le concubinage n'est pas une institution de droit, mais plutôt une situation de fait non réglementée par le droit suisse. Les concubins sont soumis, dans leurs rapports réciproques ou avec les tiers, au droit ordinaire. Contrairement aux personnes mariées, ils ne peuvent pas compter sur des règles de droit visant à protéger leur couple ou leur personne au sein même du couple. La communauté de vie non maritale constitue donc un défi.

Ce séminaire a pour but de donner aux praticiens une vision d'ensemble des problématiques les plus actuelles liées au concubinage. La matinée sera consacrée à l'étude de la situation actuelle des concubins quant aux effets que l'union et la désunion induisent sur trois niveaux: le statut civil des concubins, les relations entre les concubins vis-à-vis des tiers et les relations entre les concubins à l'égard de l'Etat. La présentation de l'après-midi donnera des pistes pour sauvegarder au mieux les intérêts de la partie faible. Après avoir identifié les lacunes juridiques relatives à ce modèle d'organisation de vie de couple, la conférence proposera des exemples de conventions permettant de régler efficacement de nombreuses questions liées à la communauté de vie non maritale. Ces exemples de conventions apportent une aide précieuse aux juristes appelés à résoudre les problèmes de droit des concubins, en offrant en particulier de nombreuses solutions pour avantager la partie faible.

## Intervenant·e·s

**Oriana Jubin**, Docteure en droit, Avocate, Auteure de l'ouvrage  
« Les effets de l'union libre »

**Francesca Ranzanici Ciresa**, Docteure en droit, Titulaire du brevet d'avocat, Auteure de l'ouvrage « Le concubinage en droit suisse »

**Micaela Vaerini**, Docteure en droit, Avocate spécialiste FSA droit de la famille, Lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève, Responsable de la formation

## Date

**Judi 10 avril 2025**, de 9h15 à 15h30

## Direction

**Alexandra Jungo**, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

## Responsable de la formation

**Micaela Vaerini**, Docteure en droit, Avocate spécialiste FSA droit de la famille, Lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève, Responsable de la formation

## Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

## Frais d'inscription

CHF 350.-

## Délai d'inscription

10 mars 2025

Inscription en ligne > [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)

## Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

## **Inscription et organisation**

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél: +41 (0)26 300 73 39

E-mail: [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)

[www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)